

# LA POUPONNE

N° 107 MARS

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MARS 2020 - EXTRAITS

Présents : Patrick **MILLET**, Christiane **BOUCHARD**, Sébastien **CAILLET**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Valérie **GARÇON**, Gilbert **GRANDJEAN**, Guylaine **MEILLAN**, Jean-Pierre **MINAND**, Philippe **NOUVEAU**, Céline **TROPIBANI** et Claude **VIARD**.

Absente excusée : Hélène **DENOYER** (qui donne pouvoir à Céline **TROPIBANI**).

Absente : Céline **GALLONE**

Secrétaire de séance : Guylaine **MEILLAN**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 30 en demandant s'il y a des questions concernant le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire, en cette dernière réunion du conseil du mandat, remercie les conseillers municipaux ayant siégé à cette assemblée pour certains depuis 2008 et d'autres depuis 2014.

## 1. VOTE des comptes administratifs 2019 (budget communal et budgets annexes) :

Le Maire ayant quitté la salle et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte administratif, René DESSERRIERES est alors désigné pour présider la séance et présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes dressés par le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### - **Approuve à la majorité par 11 Voix Pour et 2 Abstentions**

le compte administratif 2019 du budget principal comme suit :

#### BUDGET PRINCIPAL

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	581 705,37	755 929,30	174 223,93
INVESTISSEMENT	231 157,29	254 628,98	23 471,69
		<b>Excédent</b>	<b>197 695,62</b>

- **Approuve à l'unanimité** des budgets annexes présentés comme suit :

#### Le REMPART

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	3 055,89	8 337,46	5 281,57
INVESTISSEMENT	1 178,17	1 260,61	82,44
		<b>Excédent</b>	<b>5 364,01</b>

#### LA POUPONNE

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	1 773,00	6 913,59	5 140,59
INVESTISSEMENT	7 000,00	7 000,00	0
		<b>Excédent</b>	<b>5 140,59</b>

## SERVICE ASSAINISSEMENT

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	36 895,50	44 047,21	7 151,71
INVESTISSEMENT	6 920,80	36 904,61	29 983,81
		<b>Excédent</b>	<b>37 135,52</b>

## SERVICE EAU

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	28 131,16	46 263,67	18 132,51
INVESTISSEMENT	50 288,61	78 647,25	28 358,64
		<b>Excédent</b>	<b>46 491,15</b>

### 2. Adoptions des comptes de gestion 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 pour les budgets :

- **PRINCIPAL, le REMPART, la POUPONNE, service ASSAINISSEMENT, service EAU** dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.

### 3. Affectation des résultats 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019 :

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	581 705,37	755 929,30	174 223,93
Résultat antérieur reporté		82 420,56	82 420,56
Résultat à affecter			256 644,49
Affectation en réserve au 1068			<b>0</b>
<b>REPORT au R002</b>			<b>256 644,49</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	231 157,29	254 628,98	23 471,69
Résultat antérieur reporté		168 040,91	168 040,91
<b>Report au R001</b>			<b>191 512,60</b>
Restes à réaliser au 31/12/2019	208 335,00	90 187,00	118 148,00
Besoin d'autofinancement			<b>0</b>

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET LE REMPART

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	3 055,89	8 337,46	5 281,57
Résultat antérieur reporté		+ 22 366,64	+ 22 366,64
Résultat à affecter			27 648,21
Affectation en réserve au 1068			<b>0</b>
<b>REPORT au R002</b>			<b>27 648,21</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	1 178,17	1 260,61	82,44
Résultat antérieur reporté		8 561,44	8 561,44
<b>Report au R001</b>			<b>8 643,88</b>
Restes à réaliser au 31/12/2019	8 600,00	0	8 600,00
Besoin d'autofinancement			<b>0</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET LA POUPONNE**

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	1 773,00	6 913,59	5 140,59
Résultat antérieur reporté		+ 1 392,67	+ 1 392,67
Résultat à affecter			6 533,26
Affectation en réserve au 1068			<b>6 200,00</b>
<b>REPORT au R002</b>			<b>333,26</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	7 000,00	7 000,00	0
Résultat antérieur reporté		+ 708,02	+ 708,02
<b>Report au R001</b>			<b>+ 708,02</b>
Restes à réaliser au 31/12/2019	0,00	0,00	0,00
Besoin d'autofinancement	0,00	0,00	0,00

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – service EAU**

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	28 131,16	46 263,67	18 132,51
Résultat antérieur reporté		4 392,82	4 392,82
Résultat à affecter			22 525,33
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>22 525,33</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	50 288,61	78 647,25	28 358,64
Résultat antérieur reporté		-14 461,99	-14 461,99
<b>Report au R001</b>			<b>13 896,65</b>
Restes à réaliser au 31/12/2019			0
Besoin d'autofinancement			<b>0</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – service ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	36 895,50	44 047,21	7 151,71
Résultat antérieur reporté		14 281,68	14 281,68
Résultat à affecter			21 433,39
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>21 433,39</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2019	6 920,80	36 904,61	29 983,81
Résultat antérieur reporté		-1 263,87	-1 263,87
<b>Report au R001</b>			<b>28 719,94</b>
Restes à réaliser au 31/12/2019			
Besoin d'autofinancement			

**4. Lavoir de CALIMACHA : demande de fonds de concours spécialisé relatif au petit patrimoine à la CCPA**

Dans la séance du 02/12/2019 par délibération N° 2019\_12\_85, le conseil municipal a confié à l'entreprise NORD ISERE CHARPENTE des travaux de réfection de la toiture du lavoir de « Calimacha » pour un montant de 5 471,50 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours spécialisé relatif au petit patrimoine versé par la CCPA à hauteur de 50 % du montant HT des travaux. Le Maire précise que ce fonds de concours n'interfère pas avec les autres fonds de concours et est spécifique à cette année (1 demande inférieure à 10 000€ par mandat (2014/2020)).

Le conseil municipal VALIDE à l'unanimité le plan de financement proposé à savoir un autofinancement de 2 735,75 € et autorise le maire à solliciter l'aide de la CCPA par le biais du fond de concours pour un montant de 50 % du montant HT des travaux soit la somme de 2 735,75 €.

DEPENSES HORS TAXE		RECETTES HORS TAXE	
Réfection toiture lavoir	5 471,50 €	Fonds de concours spécialisé petit patrimoine CCPA	2 735,75 €
		AUTOFINANCEMENT	2 735,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 471,50 €</b>		<b>5 471,50 €</b>

#### **5. Point de vente collectif : modification du PLU :**

Le conseil Municipal, **décide** d'approuver par **11 Voix Pour et 2 Abstentions** le dossier de mise en compatibilité N°1 du PLU, tel qu'il est prêt à être intégré dans le dossier de PLU et conformément aux dispositions de l'article L153-58 du Code de l'urbanisme.

#### **6. Demande d'autorisation de bivouac sur un terrain communal :**

Le conseil municipal donne l'autorisation à M. HURIAU Julien de bivouaquer sur un terrain communal cadastré C565 « Au bois Jeanbavoux » pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2020 inclus. Le maire précise que l'état des lieux sera effectué par les employés communaux. Le Maire est autorisé à signer la convention et tout autre document relatif à ce dossier.

#### **7. LEAP – Convention d'usage précaire :**

Le Maire informe que dans le bulletin officiel du 13 avril 2017 relatif au renforcement des mesures de sécurité et gestion de crise dans les établissements scolaires, oblige toutes les écoles à clôturer leurs enceintes et à en contrôler les entrées et sorties.

Pour éviter la pose d'un grillage parallèlement au mur du cimetière le long du tracé du chemin rural dit « de la porte Montagne, le LEAP souhaite installer cette clôture à partir du mur du cimetière. Cela aura pour conséquence de fermer l'accès du chemin sur une longueur de 57,30 m qui n'est plus utilisé car étant sans issue, cela représente une surface d'environ 315 m<sup>2</sup>.

En échange, pour disposer d'une surface de parking plus importante lors de certains offices religieux, l'ACIRF autorise la Commune de Saint Sorlin en Bugey à utiliser occasionnellement une partie de la parcelle cadastrale n° B1703 sur une largeur de 16,70 m parallèlement à la clôture et sur une longueur de 25,40 m, soit une surface d'environ 425 m<sup>2</sup>.

Cette convention serait convenue pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction tous les 5 ans.

Le conseil, à l'unanimité, accepte la convention d'usage précaire entre la commune de ST SORLIN EN BUGÉY et l'ARCIF et autorise le maire à signer cette convention et tout autre document relatif à ce dossier.

#### **8. Syndicat des vins du Bugey : motion de soutien à la filière vins :**

Le Maire lit le courrier du syndicat des vins du Bugey du 13/01/2020, dans lequel une demande du soutien des communes viticoles et plus largement des collectivités territoriales concernées par la vigne est faite.

Le Conseil Municipal par **11 Voix Pour et 2 Abstentions** approuve la dite motion.

#### **9. Bibliothèque Municipale : installation d'une boîte à livres :**

Le Maire fait lecture du courrier des bénévoles de la bibliothèque concernant le projet d'installer une boîte à livres en façade (sur l'ouverture fenêtre) de l'ancienne bascule située sur la place du village, informe l'assemblée que sa confection sera effectuée par les employés communaux conformément aux besoins de la bibliothèque et après avis des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité le projet de boîte à livres dans l'ancienne bascule.

#### **10. Elections municipales :**

Les élus sont conviés à s'inscrire aux tours de gardes des élections municipales du 15/03.



## SOU DES ECOLES

Le vide-grenier de Saint Sorlin organisé par le sou des écoles aura lieu le vendredi 8 mai au stade Janin.  
Il y aura sur place une buvette ainsi que des jeux gonflables pour les enfants et une machine à barbe à papa.

Le tarif est de 5 euros les 5 mètres + 1 euro de plus pour tout mètre supplémentaire.

L'accueil des exposants se fera de 5h à 7h30 sans réservation.  
Prévoir une pièce d'identité.

Une caution de propreté de 10 €uros sera demandée et restituée après vérification.

Pour toutes demandes de renseignements vous pouvez contacter le :  
09.60.07.89.67



## LE MOULIN : LIMITATION DE VITESSE

A la demande des habitants du lotissement du Moulin un arrêté limitant la vitesse de circulation à 30 km/heure a été pris.



## LE FOURNIL DU ROCHER

Proposera à la population de ST SORLIN une dégustation de ses nouveaux produits le dimanche 05 avril 2020 sur la placette de la mairie à partir de 9 H 00.

La réouverture de la boulangerie aura lieu courant avril 2020.



## AGENDA

### MARS :

Le dimanche 15 : Elections municipales 1<sup>er</sup> tour

Le dimanche 22 : Elections municipales 2eme tour

Le dimanche 29 : Concours de tarot

### AVRIL :

Le samedi 04 : Tartes du sou des écoles

Le dimanche 05 : Dégustation des produits de la nouvelle boulangerie, sur la placette de la mairie à partir de 9h00.



**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : [lapoupponne01@gmail.com](mailto:lapoupponne01@gmail.com)



**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

Vendredi de 16h à 19h

Tous les samedis de 10h à 12h.

\*\*\*\*\*